



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MORBIHAN

Samedi 22 et dimanche 23 mars 2025 à Vannes (AJK Vannes)

Le Championnat du Morbihan Individuels est ouvert à toutes et tous les licenciés possédant une licence compétition et de Nationalité Française.

Cette compétition est payante, avec les tarifs suivants :

- Vétéran, Senior et Junior : 6,00 euros
- Cadet, Minime, benjamin et Poussin : 2,50 euros

1- Déroulement sportif :

Simples : Poules de trois joueurs au meilleur des cinq manches, avec deux qualifiés par poule, puis tableau à élimination directe.

Des parties de classement pourront être disputées, si nécessaire, dans les tableaux concernés par la qualification au Championnat de Bretagne.

C'est le classement officiel de la 2^{ème} phase qui est pris en compte (points licence).

Doubles : Les joueurs doivent être licenciés dans le même club.

Pour les féminines, les doubles peuvent être composés de 2 joueuses de clubs différents

Les doubles sont classés par ordre décroissant du cumul des points licence (2^{ème} phase) des deux joueurs.

La compétition se déroule sur un tableau à élimination directe.

Un remplacement de joueur ne sera accepté à condition qu'il soit demandé avant le jour de la compétition.

2- Qualifications au Championnat de Bretagne :

Les tableaux concernés sont :

- Tous les tableaux des Jeunes,
- les tableaux 3 et 4 Seniors Messieurs
- le tableau 4 Seniors Dames.

Nombre de qualifiés par tableau :

| | |
|---|---|
| Seniors Messieurs Elite, Messieurs Régionaux et Dames : | 4 |
| Juniors, Cadets, Minimes Garçons et Filles : | 3 |
| Benjamins et Poussins : | 3 |
| Benjamins et Poussines : | 2 |

La finale régionale aura lieu les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 à Lamballe dans les Côtes d'Armor.

3- Horaires :

Les horaires précis seront communiqués ultérieurement.

4- Compétition et Podium :

Tenue sportive obligatoire, à savoir Maillot (du Club de préférence), Short ou Jupette.
Une dérogation ne sera attribuée que sur certificat médical.

5- Formulaire des inscriptions :

Pour les inscriptions, bien vouloir utiliser **UNIQUEMENT** les documents joints.
Toute autre présentation ne sera pas prise en compte et systématiquement renvoyée à l'expéditeur.

6- Retour des inscriptions :

Les inscriptions sont à transmettre **au Comité pour le lundi 10 mars 2025**.
Aucune inscription ne sera prise après cette date.

7- Dispositions diverses :

La qualification pour la finale régionale est soumise à une participation effective à la finale départementale.

Toute absence non excusée fera l'objet d'une amende de **90 Euros**.

8- Modification éventuelles :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront débattus par la Commission Sportive Départementale.

La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Il sera approuvé par le Comité Directeur du Comité

1- Inscription :

Sauf à être retenu pour participer à la liste de surclassement, un joueur ou une joueuse ne peut participer que dans sa catégorie d'âge.

Les joueurs et joueuses dont la liste est annexée peuvent participer à la catégorie de surclassement, à condition de confirmer leur participation effective dans le tableau de leur catégorie d'âge.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à deux tableaux maximum, à savoir :

- le tableau en simple de sa catégorie (obligatoire et tête de série*) et,
- **soit** le tableau en simple de la catégorie de sur-classement,
- **soit** le tableau en double de sa catégorie.

***lorsqu'un joueur est « tête de série » ; il ne joue pas les poules et rentre directement dans le tableau final.**

2- Sur-classement :

Les Cadets et Juniors garçons, pressentis pour évoluer en Senior (liste annexée) ne peuvent participer qu'au :

- tableau 4 messieurs, à condition d'avoir participé dans leur tableau de catégorie d'âge en simple (tête de série), le samedi.

Les Cadettes et Juniors filles, pressenties pour évoluer en Senior (liste annexée) peuvent participer au :

- tableau de leur classement (tête de série)
- **ou** au tableau 4 Dames, à condition d'avoir participé dans leur tableau de catégorie d'âge en simple, le samedi.

Les Cadettes et Juniors filles, non pressenties pour évoluer en Seniors ne peuvent participer qu'au tableau de leur classement, à condition d'avoir participé dans leur tableau de catégorie d'âge en simple, le samedi.

3- Doubles :

Les tableaux des doubles concernent les catégories :

- Minimes, Cadets et Juniors garçons
- Minimes Filles (sous réserve d'une participation minimale de quatre équipes) et les jeunes filles (cadettes/juniors) ; 2 joueuses de clubs différents peuvent composer le double.

Chaque tableau est limité à seize équipes.

4- **Tableaux** :

Simple (garçons et filles) - 9 ans (Poussins)
- 11 ans (Benjamins)
- 13 ans (Minimes)
- 15 ans (Cadets)
- 19 ans (Juniors)

Doubles :

- Garçons : - 13 ans (Minimes)
- 15 ans (Cadets)
- 19 ans (Juniors)
- Filles : - 13 ans (Minimes)
- Jeunes filles (cadettes/juniors)

Pour les filles, il est possible de composer un double avec 2 joueuses de clubs différents.

5- **Doubles Mixtes** :

Le tableau est réservé aux Seniors Messieurs associés à une féminine, quelque soit sa catégorie d'âge, à l'exception des Poussines et Benjamins.

Le tableau est limité à seize équipes.

CATEGORIES SENIORS – le Dimanche 23 mars 2025

1- Inscription :

Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à **deux tableaux au maximum** à savoir :

- pour les Messieurs :
 - o le tableau en simple de sa catégorie de classement,
 - o **ou** le tableau 3 Messieurs si son classement est inférieur à 1300 points,
 - o et le tableau en double de sa catégorie de classement
- pour les Dames :
 - o le tableau en simple de sa catégorie de classement (obligatoire),
 - o le tableau 4 en simple
 - o **ou** le double Dames.

2- Déroulement sportif :

Tableaux 4 Messieurs et Dames : Au meilleur des cinq manches

Les tableaux féminins en simple pourront être adaptés, en fonction du nombre d'inscrites, pour permettre une compétition attractive.

3- Doubles :

Un joueur avec un classement inférieur à 1300 points pourra participer au tableau 2 (1300 points à N°) en double, à condition d'avoir un partenaire dont le classement est supérieur à 1300 points.

Les tableaux Seniors Messieurs : limités à trente-deux équipes (32)

Le tableau Seniors Dames : limité à seize équipes (16)

Pour les doubles Seniors Dames, la composition du double peut avoir 2 joueuses de clubs différents.

4- Tableaux :

| Simples | <u>Messieurs</u> | | <u>Dames</u> |
|----------------|--------------------|------------|-------------------|
| Tableau 1M | 500 à 999 points | Tableau 1F | 500 à 699 points |
| Tableau 2M | 1000 à 1299 points | Tableau 2F | 700 à 899 points |
| Tableau 3M | 1300 à 1699 points | Tableau 3F | 900 à 1199 points |
| Tableau 4M | 1700 points à N° | Tableau 4F | 1200 points à N° |

| Doubles | <u>Messieurs</u> | | <u>Dames</u> |
|----------------|-------------------|-------------|-----------------|
| Tableau 1DM | 500 à 1299 points | Tableau 1DD | 500 points à N° |
| Tableau 2DM | 1300 à N° | | |

5- Tableaux HANDISPORTS :

Il est ouvert aux licenciés FFTT dans un club morbihannais (la licence handisport n'est pas suffisante).

Cette épreuve se déroulera le dimanche après-midi, sous réserve d'une participation minimale de quatre joueurs.

Selon la participation, des tableaux handi-debout, handi-assis, voir des doubles peuvent être mis en place.